



Règlement du jeu  
25932 1 ACTIVITE SPORTIVE OFFERTE + LOTERIE OLYMPICS

## 1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat sur internet et annoncé en magasin, sur le site <https://www.alwaysandtampax-sport.rewardsforall.com/homepage>
- 1.2. L'organisation de ce jeu est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé à 365 avenue Archimède - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.3. Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.4. En participant à cette Campagne, les participants acceptent les présentes conditions promotionnelles.
- 1.5. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web [www.always-tampax-sport.com](http://www.always-tampax-sport.com)
- 1.6. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions promotionnelles sont nulles ou annulées, P&G est en droit d'adopter une ou plusieurs dispositions de remplacement qui se rapprochent le plus possible de la nature et de la portée de la disposition nulle ou annulée sans être elle-même nulle ou annulable.
- 1.7. Cette Campagne débute le 20/11/2023 et se termine le 21/11/2024 (date limite pour envoyer sa demande de participation 15/12/2024). La campagne se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse et DROM compris).
- 1.8. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.9. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également 9.3).

## 2. Qui Peut Participer?

- 2.1. Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation au jeu, soit le 15/12/2024) et résidant en France Métropolitaine (Corse et DROM compris).
- 2.2. Est exclue de toute participation à l'opération toute personne ayant un lien juridique avec les sociétés P&G, High Co et TLC Marketing et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération, ainsi que les membres de sa famille. Ces conditions préalables sont impératives.

## 3. Principe du jeu

- 3.1. Les joueurs remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
  - Acheter un produit parmi la liste ci-dessous (14.1)
  - Visiter le site [www.always-tampax-sport.com](http://www.always-tampax-sport.com) et remplir le formulaire
  - Télécharger les preuves d'achat
- 3.2. Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire) et un seul lot par foyer. Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses de courrier électronique différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'exclusion de la participation à cette campagne, ainsi que toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire.
- 3.3. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.
- 3.4. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes.



- 3.5. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 3.6. Vous êtes tenu de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 3.7. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas votre code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte.
- 3.8. Les participants sont tenus de fournir une adresse électronique correcte. Le participant recevra sa confirmation de participation à cette adresse électronique. P&G n'est pas responsable de la non-réception de ce courriel et de la réception ou non du code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte. Vous n'avez pas reçu de confirmation après la demande ? Veuillez nous contacter pendant la période de la Campagne (c'est-à-dire avant le 15/12/2024 via la page de contact à l'adresse [www.always-tampax-sport.com](http://www.always-tampax-sport.com)).

#### 4. Comment Participer?

- 4.1. Pour participer à ce jeu il convient de :
  - Acheter dans un magasin entre le 20/11/2023 00:00 et le 21/11/2024 23:59, un produit parmi les produits éligibles (14.1).
  - Conserver vos preuves d'achat
  - Visiter [www.always-tampax-sport.com](http://www.always-tampax-sport.com) et remplir le formulaire.
  - Scanner votre ticket de caisse avant le 15/12/2024.
- 4.2. Les frais de participation ne sont pas remboursés.

#### 5. Les Lots

Dans le cadre de cette campagne, toutes les participations traitées valides pourront bénéficier d'une activité sportive offerte (via un code unique).

Il sera également mis en place et en complément des activités sportives, 4 tirages au sort parmi les participations traitées valides entre le 20/11/2023 et le 19/05/2024. Voir les conditions dans l'article 5.1 et 8.

- 5.1. Sont mis en jeu pour les participations traitées entre le 20/11/2023 et le 19/05/2024 :

- 50 lots de 2 places pour les Jeux Olympiques de Paris 2024

Les participations traitées après le 19/05/2024, ne seront plus intégrées au tirage au sort.

Ce lot ne comprend pas :

- Les frais d'hébergement
- Les frais de transport
- Les repas
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- L'assurance

Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de sa dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.



- 5.2. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalet en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.
- 5.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

## 6. Remise de votre code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte.

- 6.1. Si vous remplissez les conditions, vous recevrez par e-mail, sous 2 semaines après traitement de votre demande conforme, un code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte à valoir exclusivement sur le site <https://www.alwaysandtampax-sport.rewardsforall.com/homepage>
- 6.2. La liste des activités et des partenaires sera disponible sur le site <https://www.alwaysandtampax-sport.rewardsforall.com/homepage>, une fois le code cadeau donnant droit à une activité Sport offerte renseigné. Ce code cadeau donnant droit à une activité sportive offerte sera valable jusqu'au 31/05/2025. Les photos et visuels des activités sont non contractuels.

Abdo fessiers	Coaching sportif en ligne	Padel
Aerobic	Coaching sportif et accès libre	Patinage à roulettes
Aerodance	Coaching sportif et nutrition	Patinage artistique
Aero Yoga	Course à pied	Pelote basque
Aikido	Cross training	Pentathlon
Aqua pep's	Crossfit	Pétanque
Aquabike	Curling	Pétra
Aquabody	Cyclisme handcycle	Pilates
Aquaboxing	Cyclisme solo	Piloxing
Aqua fitness	Cyclisme tandem	Rameur assisté
Aqua forme	Cyclisme tricycle	Randonnée
Aqua fusion	Danse	Randonnée aquatique
Aquagym	Escalade	Remise en forme
Aqua minceur	Escrime	Renforcement musculaire
Aqua palme	Fitness	Roller
Aquastretch	Flag football	Roller hockey
Aquatrekking	Foot à 7	Running
Athlétisme	Freestyle gym	Skateboard
Aviron	Golf	Ski nautique
Badminton	Gym aquatique	Speedball
Baseball-softball	Gym tonique	Squash
Basketball	Gymnastique	Step
Beach volley	Handball	Stretching
Biking	Hockey	Surf
Body balance	Marche adaptée	Tai chi
body Jam	Marche nordique	Taiso
Body Kick	Marche sportive	Tennis



Body Pump	Motocyclisme	Tennis de table
Body Sculpt	Multisport	Trampoline
Body Zen	Musculation	Tumbling
Capoeira	Natation	Voile
Cardio	Cheerleading	Yoga
Cardio boxe	Circuit training	Volley-ball
Cardio pilates	Coaching	Wakeboard
Cardio training	Coaching musculation	Waterpolo
Char à voile	Coaching sportif	Vélo rpm

6.3. Seuls les participants ayant correctement participé

à la Campagne pendant la période promotionnelle conformément aux conditions promotionnelles ont droit à un code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte. Si votre ticket de caisse ne remplit pas ces conditions, vous ne recevrez pas de code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte.

6.4. Vous pouvez demander ce code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte avec un ticket de caisse remplissant les conditions énumérées au 3.1

Tout participant qui utilise plusieurs fois le même ticket de caisse se verrait invalider toutes ses participations pendant toute la durée de l'opération.

## 7. Autres

- 7.1. Après le 15/12/2024, vous ne pourrez plus prétendre au code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte.
- 7.2. La demande de code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte est personnelle et non transférable. Ce code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte n'a pas de valeur monétaire et n'est pas cessible (vente ou revente). Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou compensation en tout ou partie, en espèces et n'est pas cumulable avec d'autres promotions ou avantages des partenaires. Ce code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte ne sera pas non plus remplacé en cas de perte ou vol. Le choix de l'activité est définitif. Les informations relatives aux partenaires choisis sont inscrites dans l'e-mail reçu.
- 7.3. Le code cadeau est non cumulable et sera valable une fois, pour une seule personne, dans la limite d'une visite par foyer et par partenaire, sur le <https://www.alwaysandtampax-sport.rewardsforall.com/homepage>.
- 7.4. Seul un code cadeau par foyer et par partenaire sera accepté au cours de l'opération.
- 7.5. En cas de refus ou de non-acceptation du code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte ou des conditions liées à cette Campagne, aucun code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte ne sera envoyé.
- 7.6. L'utilisation de ce code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte fourni par P&G et ses partenaires se fait aux frais et aux risques du participant. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne et/ou l'utilisation du code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte.
- 7.7. Les activités sportives pouvant être proposées sont les suivantes :

La liste est non exhaustive. Cette liste est susceptible d'être modifiée par P&G et/ ou ses fournisseurs tout au long de l'opération sans que cela puisse donner droit à un quelconque dédommagement. P&G ne pourra être tenu responsable. Ce code cadeau donnant droit à 1 activité Sport offerte sera valable jusqu'au **31/01/2025 inclus**.

- 7.8. P&G et ses fournisseurs ne sauraient davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. P&G et ses fournisseurs se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues aux présentes Termes et Conditions. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.



- 7.9. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre 1 activité offerte sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer le service au tarif en vigueur.
- 7.10. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Termes et Conditions en vigueur chez les partenaires. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération.
- 7.11. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de P&G et de ses fournisseurs ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, d'indisponibilités, d'omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
- 7.12. P&G et ses fournisseurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur d'un code cadeau en cas de :
- refus d'accepter ce code par un partenaire ;
  - incapacité du porteur du code d'utiliser ce dernier ;
  - d'erreur sur le contenu du code ou de la liste des partenaires participants.

## 8. Désignation des Gagnants

- 8.1. Des tirages au sort auront lieu les :
- 20 février 2024 pour 10 lots de 2 tickets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les participations valides du 20/11/2023 au 19/02/2024
  - 20 mars 2024 pour 15 lots de 2 tickets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les participations valides du 20/11/2023 au 19/03/2024
  - 20 avril 2024 pour 15 lots de 2 tickets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les participations valides du 20/11/2023 au 19/04/2024
  - 20 mai 2024 pour 10 lots de 2 tickets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les participations valides du 20/11/2023 au 19/05/2024
- Ces tirages au sort seront effectués par un huissier de justice parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation à la date du tirage au sort (et sur la période de participation concernée. Les retraitements effectués après cette date ne pourront pas être inclus dans le tirage au sort.
- 8.2. Les 50 gagnants seront notifiés dans un délai de 10 jours environ après la date du tirage au sort. Cependant ils ne recevront les modalités de leurs gains ainsi que leur(s) place(s) (sous format dématérialisé par email) seulement quelques semaines avant les JO, Procter & Gamble étant tributaire des décisions et notifications du Comité International Olympique quant à l'attribution des places.
- 8.3. P&G ne serait être tenu responsable eu égard aux conditions d'attribution des tickets (dates des épreuves, type d'épreuve, catégorie de tickets, partage des informations en amont de la compétition, format des places, cessions ou remboursements liste non exhaustive) indépendantes de sa volonté et/ou tributaire des décisions du Comité International Olympique.
- 8.4. Les gagnants recevront leur lot de ticket quelques jours avant les JO 2024. Le prix sera envoyé à l'adresse email indiquée par le gagnant lors de son inscription sur le site Envie de Plus. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.
- 8.5. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

## 9. Données personnelles

- 9.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 9.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de



l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne [https://www.pg.com/privacy/french/privacy\\_statement.shtml](https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml)

- 9.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de deux années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

## 10. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 10.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 10.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 10.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 10.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

## 11. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 11.1. Les participants reconnaissent participer à ce jeu à leurs propres risques.
- 11.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :
- En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
  - En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce jeu ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
  - En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, dû à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce jeu ;
  - (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
  - Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
  - Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le jeu et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
- Cette clause 11.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

## 12. Internet

- 12.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 12.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.



- 12.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [enviedeplus.com/](http://enviedeplus.com/) ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problèmes liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 12.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

### 13. Questions et remarques

- 13.1. Toute question ou remarque concernant le présent jeu devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin du jeu au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact/25932> (op 25932). Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.
- 13.2. Pour toute questions concernant les activités sportives proposés et la plateforme Rewards For All, contactez TLC Marketing :
- Par e-mail : [libredebouger@tlcrewards.com](mailto:libredebouger@tlcrewards.com)
  - Par téléphone : 09 74 59 34 25

### 14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 14.1. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 14.2. Le règlement complet est déposé auprès de Selarl COUTANT Huissiers de Justice Associés 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : [enviedeplus.com/](http://enviedeplus.com/)

### 15. Attribution De Compétence

- 15.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 15.2. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

### 14. Produits participants

- 14.1. Les produits suivants participent à cette Campagne :

LIBELLE
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS VP X20
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS VP X24
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NUIT VP X16
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT VP X14
TAMPAX COMPAK LITE SP
TAMPAX COMPAK REGULAR SP X24
TAMPAX COMPAK SUPER SP X24
TAMPAX COMPAK SUPER PLUS SP X22
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM BIGPACK EXTRA SECURE NIGHT X12
ALWAYS DISCREET INCONTINENCE SERVIETTES VP ULTIMATE JOUR X12 OLYMPIC
ALWAYS DISCREET INCONTINENCE SERVIETTES SP ULTIMATE JOUR X8 OLYMPIC
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT X56
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NUIT X64
ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS X96



ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS X80